

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.136

L'An Deux Mille, le 29 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

20 DECEMBRE 2000

20 DECEMBRE 2000

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, M. CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. BOISNARD représenté par M. GERMA
M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE
M. DONZIER représenté par M. BUJARD

ABSENTS-EXCUSES : MM. GAVEN, ANGIBAUD, Melle ISENDICK, M. MALBOIS, M. POTENNEC.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 28

M. COASSIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Attribution de subventions 2000 aux associations à caractère social.

VOTE : UNANIMITE

La commission des affaires sociales qui s'est réunie le 07 Novembre 2000, a proposé une répartition du reliquat du crédit subventions sociales 2000.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette répartition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du Rapporteur
- Vu la Commission des affaires sociales du 07 Novembre 2000
- Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'attribuer les subventions 2000 aux associations suivantes :

. Foyer Socio-Educatif Lycée Pierre & Marie Curie	3 500 F
. A.B.S.O.L.U.S 17	1 000 F
. Association VALENTIN HAUY	2 000 F
. Association FRANCE COULET	1 000 F
. Croix Rouge - Comité de ROYAN	1 500 F
. Secours Catholique	2 000 F
. Secours Populaire	2 000 F
. Association des Handicapés du Pays Royannais	1 600 F
. Amicale de la Cité des Fleurs	1 000 F
. ROYAN SOLIDARITE	3 000 F
	=====
. TOTAL	18 600 F

- D'imputer la dépense correspondante à l'Article 6574 Fonction 520 du Budget Primitif 2000 (Crédits Réservés).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 janvier 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS